



Terrain synthétique

INFRASTRUCTURES

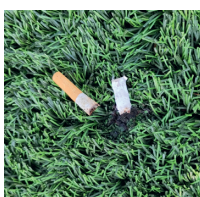


Depuis plusieurs années, les écoliers et les sportifs, mais également la population d'Attalens ont la chance de pouvoir jouer sur le terrain synthétique de l'école toute l'année.

Terrain synthétique et environnement

Si les nostalgiques regrettent peut-être l'odeur du gazon fraîchement coupé par une tondeuse vrombissante, l'avantage du gazon synthétique est qu'il permet une utilisation du terrain tout au long de l'année, y compris en hiver, et ceci par tous les temps.

Du fair-play s'il vous plaît



Nous avons malheureusement constaté une recrudescence des comportements irrespectueux et des déchets sur le terrain et aux abords de celui-ci. Afin que chacun puisse profiter pleinement du terrain synthétique, nous vous invitons à faire preuve de fair-play envers le voisinage et le matériel.

Nous rappelons les règles d'utilisation du terrain :

- l'accès (en dehors des plages réservées) est autorisé de 7h à 22h ;
- l'accès aux chiens, aux vélos et trottinettes est interdit ;
- la nourriture et les boissons doivent être consommés en dehors du terrain ;
- les utilisateurs sont tenus de limiter les nuisances sonores afin de respecter le voisinage.

La commune se réserve le droit de prendre des mesures plus contraignantes si elle constate que le comportement de certains utilisateurs ne s'améliore pas.



Séance du Conseil général des 9 et 10 décembre 2025

DECISIONS

Lors de la séance des 9 et 10 décembre 2025, la modification des statuts ASSF et le budget 2026 ont été présentés pour approbation au Conseil général qui a également pris connaissance de l'étude actualisée sur le patrimoine immobilier communal.

Modification des statuts de l'Association Secours Sud Fribourgeois (ASSF)

Réunis en séance le 8 octobre 2025, les délégués des communes membres de l'ASSF ont accepté à la majorité la proposition de modification des statuts de l'association.

Cette démarche est dictée par les besoins croissants et évolutifs de l'association depuis sa création en 2013, lesquels ne permettent plus de répondre de manière efficiente à ses objectifs opérationnels, notamment.

Il s'agit d'une révision partielle des statuts, qui concerne néanmoins des éléments dits essentiels tels que la composition du Comité de direction ou les tâches confiées aux organes qui composent l'association, nécessitant d'être validée par les assemblées communales et conseils généraux.

Les modifications portent sur les éléments essentiels suivants:

- Siège de l'association
- Modalité de convocation de l'assemblée des délégués
- Composition du comité de direction
- Attributions du comité de direction et délégations
- Attributions de l'administrateur
- Organisation du service des ambulances
- Obligation de servir
- Taxe d'exemption - Dispense
- Taxe d'exemption - Perception de la taxe
- Répartition des charges - Modalités de paiement

Le groupe ECD est intervenu pour recommander de refuser encore une fois la modification des statuts, ceux-ci ayant été refusés à deux reprises par le Conseil général, en 2022 puis en 2023. Il estime en effet que le financement devrait venir de l'ECAB et de l'ensemble de la population et non ciblé sur les personnes de 20 à 40 ans, dont le pouvoir d'achat est déjà fortement sous pression.

Le Conseil général a refusé la modification des statuts ASSF par 18 non, 5 oui et 7 abstentions.

La modification des statuts devant être acceptée par les trois quarts des communes membres pour entrer en vigueur, ce vote négatif du Conseil général d'Attalens est surtout un signal à l'attention du comité de direction de l'ASSF quant aux principes de financement.

Budget 2026

Compte de résultat : le budget 2026 se monte à 26.3 mio CHF de charges, contre 25.9 mio CHF pour 2025. La proportion des charges de transfert se stabilise à 48.03% (vs 47.04% pour le budget 2025), avec une baisse de la part d'Attalens dans la clé de répartition veveysane à 17,66% (2025 : 18,17%). Le défi reste néanmoins de taille à court et moyen terme, puisque certaines charges de district, notamment en faveur de la santé et du social (RSSV), de la professionnalisation de l'Association des communes de la Veveyse (ACV), du COV, vont continuer d'augmenter afin d'améliorer les services à la population : infrastructures, soutien aux familles et à la petite enfance, soutien aux seniors, vision pour la mobilité, etc.

Pour revenir au budget 2026, les amortissements comptables diminuent de 201'000 CHF car plusieurs actifs seront entièrement amortis.

Les charges de transfert augmentent de 448'000 CHF. Veillant à suivre au plus près l'évolution des revenus en lien avec les impôts, tant ordinaires que spéciaux, le Conseil communal a prévu une hausse de 485'000 CHF. C'est également grâce à la réserve de réévaluation du patrimoine administratif (apport de 969'000 CHF/an sur encore 5 ans) que le prélèvement - hypothétique - au capital reste dans un ordre de grandeur inférieur au budget précédent : en détail, le budget 2026 prévoit un prélèvement de 861'000 CHF, contre un prélèvement estimé à 840'000 CHF en 2025. Le Conseil communal relève à nouveau que les « bonnes années du passé » sont d'une grande importance pour maintenir un équilibre financier (capital à disposition) et garder ainsi une situation fiscale très favorable.

Investissements : 2026 voit la poursuite de la mise en pratique concrète du programme de législature avec 6 nouveaux crédits à hauteur de 640'000 CHF. Les intentions du programme de législature actuel se reflètent également dans la planification financière, avec une vision à 5 ans.

Le Conseil communal se veut rassurant dans l'élaboration du budget 2026, sachant que les statistiques fiscales continuent de montrer que la Commune peut compter sur des revenus fiscaux réguliers. En cas de prélèvement au capital, les bonnes années du passé permettent d'assumer les dépenses, tant communales que de district, qui se veulent au service des citoyens. En raison des évolutions régionales, le Conseil communal est néanmoins conscient que le défi du budget équilibré par « prélèvement au capital » restera présent pour les prochaines années. Ce sujet a déjà été abordé avec la Commission financière (ComFin). Les réflexions se poursuivront lors des séances régulières tenues avec la ComFin.

Le Conseil général a approuvé le budget 2026 à l'unanimité des 30 membres présents.

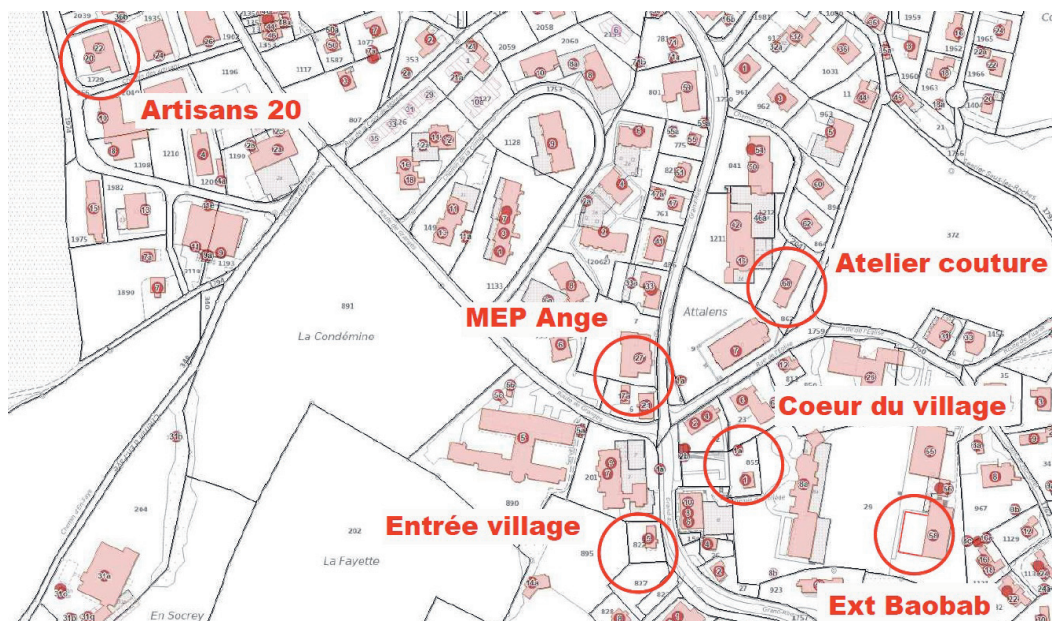


PATRIMOINE IMMOBILIER COMMUNAL

Dans le but de valoriser le patrimoine immobilier communal, le Conseil communal a lancé au début de la législature 2021-26 une réflexion afin de définir les affectations futures des parcelles et bâtiments communaux.

Cette étude participative a permis au Conseil communal de s'accorder sur une stratégie globale à long terme pour le centre du village (masterplan) et d'établir des priorités dans les réalisations. Les résultats de l'étude ont été présentés au Conseil général en février 2022, les deux premiers projets envisagés étant le *Cœur du village* et l'*Entrée du village*.

Depuis, le Conseil général a approuvé l'achat du bâtiment *Artisans 20* en octobre 2023. Cette acquisition a nécessité de nouvelles réflexions avec la mise à jour des priorités et des affectations du masterplan au centre du village, qui se compose des objets suivants:



Stratégie du Conseil communal

Le Conseil communal prévoit de regrouper les activités par type. A ce jour, le développement de ces projets est envisagé selon le planning estimé suivant.

Projet	Type d'activités	Horizon temporel
Cœur Village	AES – Crèche	2028
Artisans 20	Jeunesse (REPER, AJV, scouts, etc)	2026
	Tir à air comprimé	2028
Etoiles – Baobab	Activités sportives	2029
Entrée village	Commerces, Prestataires de service, Santé – médical, Soins - Bien-être	2035
Atelier couture	Logements	2035-2040
Auberge Ange et ancienne banque	Musique – chant – théâtre – culture	2035-2040

Cœur village (2028)

Affectations prévues

Type d'activité	Utilisateurs
Multi-usages extérieur	Crèche – AES Marché de la Place Jaune
Crèche	Crèche Les Petits Lions
Accueil extrascolaire	AES
Salle à disposition des sociétés	Sociétés locales



Artisans 20 (2026-2028)

Affectations prévues

Type d'activité	Utilisateurs
Multi-usages pour la jeunesse	REPER – AJV
Bricolage – construction chars	Jeunesse de Tatroz
Local stockage + activités	Scouts Veveyse
Stand de tir à 10m	Club des Tireurs Sportifs Attalens-Châtel
Locaux de stockage	Sociétés à définir
Locaux disponibles	A définir



Baobab (2029) – Rénovation/Extension multisports - déplacement terrain basket + fitness urbain

Affectations prévues

Type d'activité	Utilisateurs
Activités sportives	Cercle scolaire – Soc. gym Arts martiaux – Autres
Grandes manifestations	Toutes les sociétés
Événements	
WC publics	Tous



Entrée village (2035) – Secteur de l'ancienne poste - plan d'aménagement de détail

Affectations prévues

Type d'activité	Utilisateurs
Commerces	Producteurs-commerçants
Loisirs – enfance	Ludothèque / bibliothèque
Prestataires de service	A définir
Santé - médical	Médecins / Dentistes / ...
Soins - Bien-être	Physiothérapie / Ostéopathie / Massage / ...
Logements adaptés / Logements à loyers modérés	Seniors /conciergerie sociale /local communautaire Seniors Locataires à revenus modestes
Parking bâtiments Parking Condémine	Occupants des bâtiments /Visiteurs Hôtel-de-Ville / Pôle d'échange entre la voiture et les transports publics, marche ou vélo.

Ancien atelier de couture (2035-2040)

Affectations prévues

Type d'activité	Utilisateurs
Espace culturel (provisoire en complément Ange)	À définir
Logements adaptés / Logements à loyers modérés	Seniors Locataires à revenus modestes



Auberge de l'Ange / Ancienne banque (2035-2040)

Affectations prévues Auberge de l'Ange – bâtiment protégé

Type d'activité	Utilisateurs
Espace multi-usages musical: Ecole de musique – fanfare – local musique	Ecole de musique Conservatoire Fanfare régionale
Activités chant – théâtre en lien avec salle de spectacle Lieu de rencontre	De Cour à Jardin Perd-vers Seniors



Affectations prévues ancienne banque à démolir – reconstruire

Type d'activité	Utilisateurs
Commerces	À définir
Services / Administration	À définir
Logements	À définir
Ecole de musique – fanfare – local musique	Ecole de musique Conservatoire Fanfare régionale



Rabais communal sur les billets

SAISON THEATRALE HUMOUR EN VEVEYSE



La collaboration entre la commune d'Attalens et l'association ViviProd, organisatrice de la saison théâtrale Humour en Veveyse, se poursuit jusqu'à la fin de la saison.

Pour les quatre derniers spectacles, la commune d'Attalens octroie dans les limites disponibles aux habitants d'Attalens un rabais de CHF 10.- sur les billets adulte et AVS et de CHF 5.- sur les billets pour les jeunes de moins de 25 ans.

Comment bénéficier du rabais communal ?

Il suffit de venir acheter votre place à l'administration communale avec une pièce d'identité durant les heures d'ouverture. Vous recevrez une confirmation d'achat que vous n'aurez ensuite plus qu'à présenter le jour j à la caisse.

Pour plus d'informations sur les spectacles proposés, nous vous invitons à consulter le site <https://monbillet.ch/humour-en-veveyse>



Développement durable

ABATTAGE D'ARBRES DANGEREUX PLACE DE JEUX DU CHATELET



Une expertise a été effectuée par une entreprise spécialisée pour vérifier l'état de santé d'un cerisier et d'un noyer de la place de jeux du Châtelet.

Il est ressorti de l'expertise un risque élevé que les branches du **cerisier** se cassent sans événement météorologique particulier en raison de cavités ouvertes au niveau des branches principales, dues à la présence d'un champignon parasite. L'abattage de cet arbre était par conséquent préconisé pour des raisons de sécurité.

Le risque que le **noyer** cède sous son propre poids sans événement météorologique particulier était jugé élevé en raison d'une grande blessure située à la base du tronc et au vu de la forte dégradation du bois dans la zone de tension. L'abattage de cet arbre était également nécessaire.

Le service des espaces verts plantera deux nouveaux arbres en compensation de l'abattage de ces deux arbres.



Développement durable

MISE A DISPOSITION DE VELOS ELECTRIQUES

Avec le retour des beaux jours, profitez de Pick-e-Bike un nouveau système de partage de vélos électriques rapide, simple et économique. Quels en sont les avantages ?



- **Une application et c'est parti** : avec Pick-e-Bike pas besoin de clef ni de carte. Tout passe par l'application à télécharger.
- **Pas de lieu de retour fixe** : tu loues le véhicule le plus proche, tu te déplaces et tu peux rendre ton vélo dans une autre zone Pick-e-Bike.
- **Décompte à la minute** : tu ne paies que pour le temps d'utilisation

En partenariat avec les TPF et l'entreprise Pick-e-Bike, la commune met à disposition 6 vélos électriques aux arrêts de bus « Village », « La Fin » et au centre de Tatroz. Les vélos peuvent y être pris et déposés ainsi qu'aux gares de Châtel-St-Denis et Palézieux et aux autres points du réseau. Plus d'informations sur le site <https://www.tpf.ch/fr/abos-et-billets/mobilite-combinee/pick-e-bike>



Commune

EN BREF



Casier connecté - La commune dispose d'un casier connecté sur la place des Portalottes. Des boules de pétanque pour enfants et pour adultes y sont accessibles gratuitement. Pour les utiliser, il suffit aux utilisateurs de s'inscrire sur une application. C'est très simple et rapide !

A vous de jouer !

Tranquillité publique – - Avec le retour des beaux jours, vous êtes nombreux à effectuer des travaux d'entretien extérieur, qui peuvent être source de bruit. Que dit le règlement communal de police à ce sujet ? (disponible sur le site www.attalens.ch – règlements, tarifs et formulaires – police) Les nuisances sonores pouvant porter atteinte à la tranquillité publique ne sont pas admises (art. 20 Tranquillité publique). Il est notamment **interdit de faire du bruit sans nécessité** sur le domaine public de **22.00 à 06.00** ou d'utiliser des instruments ou appareils bruyants :

- **les dimanches et les jours fériés**
- **du lundi au vendredi de 12.00 à 13.00 et de 20.00 à 07.00**
- **le samedi avant 08.00, de 12.00 à 13.00 et après 18.00.**

Antenne Swisscom dans le clocher de l'Eglise – La commune d'Attalens remercie la Paroisse, qui a octroyé à Swisscom une année supplémentaire d'utilisation de l'antenne du clocher pour que l'entreprise ait le temps de mettre à l'enquête et installer une nouvelle antenne.